

Objet : Administration générale - Cession du véhicule – Immatriculé : EA-172-GB – Abrogation de la décision n° 2025-113

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 5 000 €,

Vu la décision n° 2015-113 visée par le Contrôle de légalité le 7 août 2025,

Considérant que le véhicule ci-après n'est pas réparable,

Décide

Article 1 : La décision n° 2025-113 « Administration générale - Mise à la réforme du véhicule – Immatriculé : EA-172-GB » est abrogée et remplacée par les dispositions de la présente décision.

Article 2 : Le véhicule décrit ci-après est déposé à l'entreprise JIANINAS, 13 allée du Grand Roc – ZAC du Bois de l'Isle, 73460 FRONTENEX pour un montant 0 €.

Marque : RENAULT

Catégorie du véhicule : BOM

Numéro d'immatriculation : EA-172-GB

Date de première mise en circulation : 08/03/2016

Année de la carte grise : 2023

Numéro de carte grise : VF630M162GD000939

Article 3 : Le véhicule mentionné ci-dessus sera sorti de l'inventaire flotte automobile de la CA Arlysère. Le numéro d'inventaire est le suivant : 162-00034.

Article 4 : Le Directeur général des services et le secrétariat général comptable à la Trésorerie d'Albertville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la bonne exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télé recours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 18 décembre 2025

Président

Franck LOMBARD

